



Onzième Réunion des Ministres de la CEDEAO chargés des Télécommunications/TIC

Projet de rapport final de la réunion préparatoire des Experts

Yamoussoukro, le 13 octobre 2011

1. Introduction

En prélude à la 11^{ème} Réunion des Ministres de la CEDEAO chargés des Télécommunications/TIC prévue le 14 Octobre 2011, s'est tenue du 10 au 13 octobre 2011 à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, à Yamoussoukro, une réunion préparatoire des Experts des Etats membres de la Communauté. Les participants à cette réunion d'Experts étaient constitués de représentants des ministères en charge des Télécommunications/TIC, des Autorités nationales de régulation, de personnes ressources, de membres de la Société civile, de partenaires au développement et d'organisations internationales.

Cette réunion a pour objectifs d'informer les ministres sur l'état d'avancement des programmes de Télécommunications/TIC de façon générale au sein de l'espace communautaire.

Ont pris part à cette réunion, les Experts de tous les Etats membres, à savoir :

- Bénin
- Burkina Faso
- Cap Vert
- Côte d'Ivoire
- La Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée Bissau

- Liberia
- Mali
- Niger
- Nigeria
- Sénégal
- Sierra Leone
- Togo

Etaient également représentés, les Institutions, les Partenaires au Développement et les opérateurs suivants :

- L'union Internationale des Télécommunications (UIT) ;
- L'Union Panafricaine des Postes (UPAP) ;
- La Commission de l'Union Africaine (UA) ;
- La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouesy Africaine (UEMOA) ;
- L'Assemblée des Régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO) ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- L'Union Nationale des Entreprises de Télécommunications (UNETEL) de Côte d'Ivoire ;
- La Conférence des Télécommunications Ouest Africaine (CTOA) ;
- L'African Registry Consortium (ARC) ;
- Au total, soixante cinq (65) Experts ont pris part à cette réunion.

2- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les trois allocutions ci-après :

- le mot de bienvenue du Représentant du Commissaire chargé des Infrastructures de la CEDEAO ;
- l'allocution du Président de la Réunion des Experts ;

- l'allocution d'ouverture du Représentant du Ministre de la Poste et des TIC de la Côte d'Ivoire

Dans son allocution, Monsieur David KAMARA, Directeur des Transports et Télécommunications de la CEDEAO a ; au nom du Président de la Commission, Son Excellence James Victor GBEHO, remercié les Autorités ivoiriennes pour les efforts consentis en vue de l'excellente organisation de la réunion et a souhaité la bienvenue à tous les délégués. Il a ensuite fait un rappel des enjeux liés à l'accès des populations de notre espace communautaire aux services TIC à un coût abordable. Le Directeur des transports et Télécommunications a rappelé les objectifs et les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion, remercié l'ARTAO pour son appréciable contribution à la réalisation du règlement sur l'accès aux câbles sous marins et a invité les Experts à une analyse approfondie des documents afin de formuler des recommandations idoines.

Dans son intervention, Monsieur Solomon INGBA, Président de la Réunion des Experts s'est réjoui de la tenue de cette rencontre qui tire son intérêt de l'importance et du rôle des TIC dans le développement socioéconomique de notre sous-région.

Dans son allocution, Monsieur André APETE, Directeur de Cabinet, Représentant du Ministre de la Poste et des TIC de la Côte d'Ivoire, a d'abord souhaité un bon séjour aux délégués. Il s'est déclaré confiant de ce que la connaissance profonde des enjeux liés au secteur des TIC par les Experts constitue un atout important pour l'aboutissement des travaux destinés à éclairer les Ministres dans les décisions qu'ils auront à prendre, pour faire avancer le secteur des TIC dans notre sous-région. Il a exhorté les Experts à faire une bonne analyse des problématiques communes à nos Etats, avant de déclarer ouverts les travaux.

3- Mise en place du Bureau

Le Bureau suivant a été mis en place pour diriger les travaux de la réunion :

Président : - Côte d'Ivoire

Rapporteurs : - Bénin

Sierra Leone

La Commission de la CEDEAO a assuré le secrétariat

4- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour et le programme de travail de la réunion ont été adoptés et portent sur les points suivants :

1. Présentation du rapport des Experts de la réunion de concertation sur le « Développement du Secteur des Télécommunications/TIC en Afrique de l'Ouest » tenue à Lomé (Togo), du 22 au 25 mars 2011 ;
2. Examen de la recommandation des Experts sur la suppression des taxes de terminaison entre les Etats membres de la CEDEAO sur le trafic entrant ;
3. Examen et adoption du projet portant Règlement sur l'accès aux câbles sous marins en Afrique de l'Ouest ;
4. Examen et adoption du document de stratégie de mise en œuvre des projets prioritaires identifiés pour les cinq (5) prochaines années ;
5. Présentation du rapport sur l'état de la transposition des Textes communautaires sur les Télécommunications/TIC adoptés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ;
6. Présentation du rapport de l'étude sur la Coordination des Fréquences aux Frontières: Méthode de Calcul Harmonisé (HCM) pour l'Afrique Subsaharienne
7. Présentation de DotAfrica (.Africa)
8. Divers

5- Déroulement des travaux

5.1- Présentation du rapport de la réunion des Experts de Lomé

La Commission de la CEDEAO a, à travers une présentation, rappelé et informé les délégués que les textes à examiner au cours de la rencontre s'inscrivent dans la suite logique des travaux de Lomé. Ces travaux qui vont connaître sans doute leur aboutissement, reposent sur deux programmes majeurs que sont :

- La connectivité régionale large bande pour augmenter la capacité à offrir aux usagers de notre communauté ;
- La création d'un cadre réglementaire sous régional harmonisé dans le secteur des TIC.

Avant de rappeler les recommandations issues de la réunion de Lomé, cette présentation à valeur informative a permis aux participants d'être au même niveau d'information par rapport aux points évoqués ci-après :

- ° Examen du projet de lignes directrices de l'ARTAO sur les câbles sous-marins et définition de la nature juridique du document à soumettre à la réunion des Ministres ;
- ° Identification de projets prioritaires à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années, dans le cadre des initiatives africaines de la CMDT-10' qui répondraient le mieux aux besoins particuliers des populations de l'espace CEDEAO ;
- ° Etat de la transposition des Actes de la CEDEAO/UEMOA sur les Télécommunications/TIC dans les législations nationales des Etats membres ;
- ° Examen de la question des taxes de terminaison sur le trafic international entrant dans l'espace CEDEAO.

5.2- Examen de la recommandation des Experts sur la suppression des taxes de terminaison entre les Etats membres de la CEDEAO sur le trafic entrant

Conformément aux recommandations de la réunion de concertation de Lomé (22 – 25 mars 2011), la Commission de la CEDEAO a proposé un projet de recommandation sur la suppression des taxes de terminaison sur le trafic entrant entre les Etats membres. Suite aux échanges qui ont suivi, la réunion a proposé que le document soit élaboré sous la forme d'un appel lancé aux Etats membres. La réunion a par ailleurs demandé à la Commission de la CEDEAO de conduire une étude approfondie sur cette problématique dans les meilleurs délais, afin qu'une position définitive soit adoptée vis-à-vis de la suppression ou non des taxes de terminaison. Cette étude devrait également s'étendre de façon plus élargie à l'harmonisation de la tarification de la sous-région.

Un projet de Résolution sous la forme d'un appel (Résolution n°1), a été approuvé par la réunion et sera soumis pour adoption par la réunion des Ministres.

5.3- Examen et adoption du projet de Règlement sur l'accès aux câbles sous-marins en Afrique de l'Ouest

Conformément aux recommandations des Experts lors de la réunion de Lomé, la Commission de la CEDEAO a proposé un projet de texte sur l'accès aux câbles sous-marins, sous la forme juridique d'un Règlement.

Une présentation générale du projet de texte a été faite par le Consultant Bird&Bird. Composé de seize (16) articles, il apporte aux Etats les outils nécessaires pour aborder avec sérénité les questions liées à l'atterrissement et à

l'accès aux câbles sous-marins, tant pour les pays côtiers que pour ceux non côtiers.

Après une discussion sur la forme juridique du projet de texte, les Experts ont procédé à son examen, article par article. Le projet de « Règlement relatif aux conditions d'accès aux câbles sous-marins » tel que amendé par la réunion des Experts sera soumis à la session des Ministres.

Les pays de l'hinterland ont soulevé leurs difficultés à bénéficier d'un droit de passage au niveau des pays côtiers. Mais, au regard de la complexité et des préoccupations collatérales que suscite cette préoccupation, il a été recommandé que les solutions y relatives soient recherchées à travers des accords bilatéraux.

5.4- Examen et adoption du document de stratégie de mise en œuvre des projets prioritaires identifiés pour les cinq (5) prochaines années

Le document de stratégie de mise en œuvre des projets prioritaires TIC dans l'espace CEDEAO pour les cinq prochaines années a fait l'objet d'une présentation aux Experts.

Ce document traduit en programmes les cinq initiatives pour la sous-région ouest africaine, initiatives qui avaient été hiérarchisées par ordre de priorité lors de la réunion de concertation de Lomé. Il fait état de tous les paramètres pour une mise en œuvre efficiente des projets identifiés et ce, en synergie avec les autres projets en cours. Le document définit les objectifs clairs qui prennent appui sur les axes stratégiques de la vision de la CEDEAO, renseigne sur les grandes orientations sans occulter les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

La réunion a estimé que les capacités actuelles de la Commission ne peuvent lui permettre d'assurer un encadrement efficace du secteur, compte tenu de son importance et de son rythme de croissance d'une part et de l'importance des actions contenues dans le document de stratégie d'autre part.

La réunion recommande par conséquent la création, d'ici fin 2012, d'une Direction dédiée aux secteurs des Télécommunications TIC et de la Poste, en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la CEDEAO et d'aboutir à une meilleure planification et un meilleur suivi des activités de ces secteurs sur le plan communautaire.

La réunion a examiné action par action et a amendé le document qui sera soumis pour adoption par la réunion des Ministres, le 14 Octobre 2011.

5.5- Présentation du rapport sur l'état de la transposition des textes communautaires sur les Télécommunications/TIC dans les législations nationales des Etats membres

Le Consultant de l'UIT a présenté l'état actuel de la transposition aux participants. Il a mis l'accent sur les cas de non-conformité, tout en insistant sur l'importance de veiller à ce que toutes les Lois adoptées par les Etats membres soient en conformité avec les Actes Additionnels de la CEDEAO, afin que les objectifs d'harmonisation soient atteints. Il s'en est suivi des échanges d'éclaircissement.

La réunion a ensuite recommandé aux Etats membres de transmettre les informations utiles complémentaires sur l'état de la transposition dans leur pays.

5.6- Présentation du rapport sur l'étude sur la Coordination des Fréquences aux Frontières : Méthode de Calcul Harmonisée (HCM) pour l'Afrique Subsaharienne

Une présentation a été faite par M. Jean-François Le BIHAN, le représentant de l'UIT, sur les résultats intermédiaires de l'étude en cours. L'objectif de cette étude consiste à identifier les opportunités relatives à l'introduction d'un modèle de calcul harmonisé pour une meilleure coordination des fréquences aux frontières.

Les Experts ont souhaité que les efforts de l'UIT en la matière aillent au-delà des accords multilatéraux de coordination et s'étendent à la mise en place d'un logiciel de calcul au niveau régional.

5.7- Présentation sur le projet DotAfrica (.Africa)

Selon le représentant de l'African Registry Consortium (ARC), M. Fabrice DJOSSOU, le projet DotAfrica est un modèle de partenariat public privé africain qui vise à promouvoir le registre continental DotAfrica par le secteur privé africain, afin de valoriser les ressources et l'expertise africaine et d'en promouvoir les économies.

Cette initiative fait suite à la Déclaration Oliver TAMBO adoptée en janvier 2010, lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement visant à « établir DotAfrica en tant que TLD continental pour l'utilisation par les organisations, entreprises et individus avec l'aide des organismes africains de l'Internet ».

La Commission de l'Union Africaine (CUA) a fait un bref rapport sur l'état de mise en œuvre du DotAfrica et a insisté sur la nécessité d'avoir des lettres de

soutien de ce processus de mise en œuvre. Les Etats du Ghana, Mali, Bénin et Burkina Faso ont déjà envoyé leur lettre. Les autres pays sont invités à envoyer les leurs avant la table ronde de Dakar (Sénégal), dans le cadre de la réunion de l'ICANN, prévue du 19 au 27 octobre 2011.

5.8 – Divers

Au point des divers, la réunion a suivi (i) une intervention de la Directrice Exécutive de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) et (ii) une note d'information de la Commission de la CEDEAO sur le Projet EOWAN.

i. Intervention de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP)

L'UPAP, à travers sa Directrice Exécutive, Madame Rodha MASAVIRU, a remercié les organisateurs et les Autorités de la Côte d'Ivoire pour l'organisation des présentes assises et l'accueil dont la délégation a fait l'objet, depuis son arrivée. Elle s'est réjouie de la préparation d'un Document de stratégie 2011-2015 pour le secteur, puis a présenté son organisation et les activités du secteur de la Poste qui s'appuient de plus en plus sur les opportunités offertes par les TIC.

Elle a ensuite plaidé pour la prise en compte du secteur postal dans la stratégie, notamment par l'appui à ce secteur, le renforcement des capacités des RECs dont la CEDEAO par la mise en place d'Experts postaux.

ii. Projet ECOWAN

La Commission a rappelé à l'attention des délégués que le Projet ECOWAN a été adopté par la réunion des Ministres tenue le 31 juillet 2010 à Accra. Cette réunion des Ministres a recommandé la création d'un Comité de pilotage.

Ce Comité s'est réuni en août 2011 et a demandé la constitution par les Etats membres de comités nationaux de pilotage. Les Etats membres ont été également chargés d'envoyer leurs lettres de demande d'assistance à la Banque Islamique de Développement (BID) et à la Banque Africaine de Développement (BAD) qui sont les partenaires financiers du Projet.

A ce jour, seuls la Sierra Leone et la Gambie ont soumis leurs lettres de demande d'assistance.

La réunion invite les autres Etats membres à faire diligence pour la mise en place de leur comité national de pilotage et pour l'envoi de leurs besoins relatifs à ce Projet aux deux institutions financières.

6- Adoption du rapport

Le rapport de la réunion a été adopté après amendements.

POUR LA REUNION

Le Président

Engr. Solomon I. INGBA